



**Préfecture du district
du Gros-de-Vaud**

Place Emile-Gardaz
Case postale 85
1040 Echallens

Greffes municipal Jorat-Menthue	
Séance	24 AOUT 2026
Traité	
24 AOUT 2026	
Classement	
Visa(s)	
Copie(s)	pile public

Aux Municipalités du district du
Gros-de-Vaud

Réf. PDS/mgi

Echallens, le 22 juillet 2026

Contrôle des champignons

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, un contrôle des champignons est organisé, dont la participation financière est à la charge des communes, prélevée par le biais du fonds des communes.

A cet égard, Mme Bocherens Mingard et M. Froidevaux sont disposés à recevoir les cueilleurs de champignons du district du Gros-de-Vaud, selon le tableau ci-dessous.

Josiane Bocherens Mingard	Tél. 021 861 25 00
Jean-Michel Froidevaux	Tél. 079 545 72 30

Période de contrôle	Horaires	Lieux de contrôles	Tarif
29.08 au 21.11	Samedi 15h00 – 16h00	Local de la Rovina Place Emile Gardaz 3 1040 Echallens	Gratuit
	Lundi et samedi 17h00 – 18h00	Collège des Chavannes 1304 Cossonay	Gratuit
22.11 au 28.08	Sur rendez-vous		Gratuit

Enfin vous pouvez consulter le site <http://vapko.ch/fr/> où vous trouverez de nombreux renseignements utiles relatifs à la cueillette des champignons.

Le Préfet

Pascal Dessauges



Rappel :

La cueillette est limitée à 2 kg par jour et par personne
Elle est effectuée uniquement la journée de 7h00 à 20h00.

Ces mesures découlent de l'entrée en vigueur de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPNP) et de son règlement d'application (RLPrNP) du 29.05.2024, article 12, qui traite de la récolte des champignons non-protégés.